

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
LUNDI 7 AVRIL 2025
A 18H30 A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Présents (14) : Monsieur VASSY Jean-Louis, Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur ROLIN Jérôme, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame DUC Gwendoline, Madame RONGY Marie-Madeleine, Madame BARRIER Marie-Agnès, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur VINCENT Bret, Monsieur MARY Claude, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice

Pouvoirs (2) :

Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent
Monsieur CLET Benjamin ayant donné pouvoir à Monsieur CHARVAT Patrick

Absents excusés (2) :

Madame MARION Isabelle
Monsieur RODRIGUEZ Richard

ABSENTS NON EXCUSES (1) :

Madame CARRERE Alexandra

Secrétaire de séance : Monsieur ROLIN Jérôme

La séance n'est pas enregistrée

1/ - APPROBATION DU PV DU 3 MARS 2025

Monsieur Le Maire présente le PV du 3 Mars 2025, pour son approbation par le conseil Municipal.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

2/- APPROBATION DE LA CONFORMITÉ DU COMPTE DE GESTION AVEC LE CA 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion afin de faire voter sa conformité.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

3/ - VOTE DU CA 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif afin de pouvoir le faire voter, une fois celui-ci présenté et comme le prévoit la loi, Monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil afin de permettre au conseil de pouvoir procéder au vote.

Recettes de fonctionnement : 826 246,86 €

Dépenses de fonctionnement : 705 534,49 €

Recettes d'Investissement : 137 043,45 €
Dépenses d'Investissement : 368 539,79 €

M. Bret Vincent informe qu'il s'abstient pour le vote du Compte Administratif 2024 car il est contre la politique d'investissement de la commune.

Il précise que M. Duc Bernard (son pouvoir) vote contre le Compte Administratif 2024 car M. Charvat Patrick élu, est également Président de St Bonnet Val Loisirs.

VOTE : 13 pour, 1 abstention (M BRET Vincent), 1 contre (M DUC Bernard)

4 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

VALHERBASSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION AU 06/03/2025

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE M14 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d 0
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA SJ	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	3 654,57			-227 841,77		
					RAR Dépenses 195 888,00 Recettes 25 120,00	-170 768,00 -394 955,20
FONCTIONNEMENT	478 895,33		6 534,43	120 712,40		330 377,67

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	330 377,67
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	394 955,20
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	0,00
Total affecté au c/ 1068 :	330 377,67
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	-227 841,77
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Fait à VALHERBASSE (26)

Le

Le Maire, VASSY Jean-Louis

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs :
Pour :
Contre :
Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

VOTE :15 pour, 0 abstentions 1 contre (M DUC Bernard)

5 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document N°1259 de la direction des finances publiques, afin de pouvoir expliquer les taux prévus sur la délibération.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour l’Amicale du personnel Mme BESSON Isabelle et Mme DUC Gwendoline ne prennent pas part au vote

VOTE : 14 pour, 0 abstention 0 contre

Pour Miribel et son patrimoine M J.L VASSY ne prend pas part au vote

VOTE : 15 pour, 0 abstention 0 contre

Pour Miribel Animation loisirs, Mme JANTON Joëlle et M VASSY J.L ne prennent pas part au vote

VOTE : 14 pour, 0 abstention 0 contre

Pour le Club perce-neige , M P CHARVAT & Mme SAUREL NELLY ne prennent pas part au vote

VOTE : 14 pour, 0 abstention, 0 contre pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Tours & clochers M J.L VASSY ne prend pas part au vote

VOTE : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Association ST BONNET Val loisirs, Mme BESSON Isabelle, Mme BARRIER Marie-Agnès, M CHARVAT Patrick et M ROLIN Jérôme ne prennent pas part au vote

VOTE : 11 pour, 0 abstention, 1 contre (M DUC Bernard)

Pour toutes les autres associations suivant la liste de la délibération

	BP 2024	Réalisations 2024	BP2025
Amicale Boules Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA Miribel	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA St Bonnet de Valclérieux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Club de l’âge d’or	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Sauvegarde patrimoine	240,00 €	- €	300,00 €
Association des collines	- €	- €	- €
FNACA Crépol/Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ADAPEI DROME	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Bouge tes collines	150,00 €	150,00 €	150,00 €

Asso Parents d’élèves Abricot	325,00 €	531,03 €	325,00 €
Les restaurants du cœur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Solidarité paysans Drôme Ardèche	130,00 €	130,00 €	130,00 €
Croix rouge Comité Pays de l’Herbasse	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Collège Bédier	1 025,00 €	1 025,00 €	1 025,00 €
ADMR	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Festigrange	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Escale céleste	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Horse man family	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Marge	0,00 €	0,00 €	720,00 €

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le maire présente le budget primitif pour 2025, monsieur Bret Vincent informe que Monsieur Duc Bernard vote contre celui-ci ayant sa procuration.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 994 563,25 €

Investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 272 271,02 €

VOTE : 15 pour, 0 abstention 1 contre (M DUC Bernard)

8 – AFFOORAGE 2025 – FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons besoin de cette délibération afin de pouvoir continuer à vendre notre bois au particulier.

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

9 – CERTIFICATION PEFC – FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette certification doit se renouveler tous les 5 ans.

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025 POUR LE DEVIS SIGNAL26 (panneaux de signalisation)

Le montant forfaitaire amendes de police est de 2 534 €

Des panneaux de signalisation vont être achetés pour :

- l'allée des châtaigniers
- place handicapée pour le parking vers le restaurant de Montrigaud
- Panneaux pour indiquer les parkings à St Bonnet
- Passage piétons vers le restaurant de St Bonnet
- Ainsi que d'autres petits travaux de marquage à Montrigaud

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

11 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CORBILLARD

Monsieur le Maire propose de voter la délibération afin de pouvoir effectuer des demandes de subvention auprès des différents organismes pour la réfection du corbillard de la commune.

Madame DUC et Monsieur BRET demande à ce que le devis leur soit envoyé avant envoi des demandes de subventions.

Madame JANTON est contre, car pour elle, cela revient à dire que les travaux seront obligatoirement réalisés et elle n'en voit pas l'utilité pour l'instant étant donné que cela n'aura pas été prévu au budget de cette année et du fait des travaux déjà conséquents engagés par la commune.

VOTE : 15 pour, 0 abstention 1 contre (Mme JANTON Joëlle)

12 – RENFORCEMENT SDED QUARTIER COMBE DE BAS MONTRIGAUD

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de délibération concernant les travaux de renforcement du SDED pour le quartier combe de bas et informe que cela est pris en charge en intégralité par le SDED,

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

13 – RENFORCEMENT SDED QUARTIER L'ADROIT SAINT BONNET DE VALCLERIEUX

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de délibération concernant les travaux de renforcement du SDED pour le quartier combe de bas et informe que cela est pris en charge en intégralité par le SDED,

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

14 – MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC (ADS)

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération concernant la mise en place d'une redevance d'occupation de l'espace public pour le taxi exploitant l'ADS n °1 de Valherbasse. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de cette redevance 100 €/mois. Il explique qu'un arrêté a été pris concernant l'ADS n°1 qui mentionne les modalités d'exploitation dont l'obligation pour les futurs exploitants de réserver une journée dite de maraudage pour les habitants de la commune de Valherbasse.

Monsieur BRET Vincent informe ne pas prendre part au vote, car il y aurait conflit d'intérêt de par son travail sur ce dossier.

VOTE : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

QUESTIONS DIVERSES

- Projet fresque de Saint bonnet de Valclérieux

Plusieurs projets sont arrivés en Mairie, il va falloir faire un choix

- Pylône de la Verne

le chemin d'accès a été fait par l'Entreprise CHEVAL TP pour un montant de 6 000 €

- Prochain bulletin

il doit être terminé au plus tard le 15 juin

- Cérémonie du 8 Mai 2025

les cérémonies auront lieu sur les communes historiques dans l'ordre suivant :

- ST BONNET

- MIRIBEL

- MONTRIGAUD

- VESTIAIRES DE ST BONNET

Le vestiaire est libéré depuis le 6 avril mais il est laissé dans un état de saleté, un nettoyage important doit se faire ainsi que quelques réparations.

M. le Maire explique que la personne concernée était présente sur la commune depuis environ 1 an et que avant d'être hébergée au vestiaire elle avait erré dans plusieurs squats dont le dernier au bord de l'Herbasse

Il précise que cette situation a perduré plus que prévu à l'origine. L'arrivée de la période hivernale a compliquée la situation mais l'objectif a été de trouver une solution de départ qui soit pérenne et sérieuse en lien avec les différents services qui se sont occupés de cette personne.

- ACTION SANTÉ

Madame JANTON informe qu'une Rencontre-débat sur Prévention harcèlement, bien vivre ensemble est organisée le vendredi 11 avril à la salle intercommunale « Espace Haute Herbasse » à partir de 16h30.

Cette rencontre est destinée à tout public

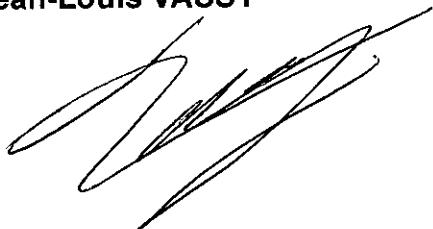
- RODÉO à ST BONNET

le courrier doit partir cette semaine aux personnes responsables de la dégradation du terrain de pétanque de St Bonnet

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15

Le Maire

Jean-Louis VASSY



Le secrétaire de séance

Jérôme ROLIN

